

## **Règlement d'utilisation de l'EOC**

La Bibliothèque de l'Europe orientale et centrale (EOC) fait partie intégrante de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU). Les conditions d'utilisation et les directives de la BCU s'appliquent également à l'EOC.

### **Accès**

La bibliothèque est ouverte aux membres de la communauté universitaire ainsi qu'à toute personne intéressée.

### **Inscription**

Les lecteurs déjà inscrits dans le réseau RERO (Campus Card de l'Université de Fribourg ou autre université romande ou carte de lecteur de la BCU) peuvent venir directement sur place pour emprunter des ouvrages. Les autres personnes sont priées de s'inscrire la première fois à la BCU avant de venir à l'EOC.

### **Prêt**

Les lecteurs doivent disposer d'une Campus Card de l'Université de Fribourg ou d'une carte de lecteur de la BCU ou d'une carte d'une autre bibliothèque suisse validée dans le réseau RERO. La carte est obligatoire pour tout emprunt.

Les conditions de prêt sont les mêmes qu'à la BCU. Aucun ouvrage de l'EOC ne peut être commandé via le catalogue.

Documents exclus du prêt, à consulter sur place :

- Ouvrages de référence
- Ouvrages en consultation sur place
- Numéros de périodiques de l'année en cours

Des pénalités de retard sont perçues dès le 11e jour après l'échéance, CHF 0.50 par volume et par jour.

### **Comportement dans la bibliothèque**

Les lectrices et lecteurs sont tenu-e-s,

- de traiter avec soin les documents mis à leur disposition ;
- de respecter les autres usagers, ainsi que le personnel de la bibliothèque ;
- de respecter le calme et le silence ;
- de ne pas prendre de nourriture ou de boisson dans la bibliothèque (les bouteilles fermées sont tolérées) ;
- de ne pas annoter les livres et autres médias ou de les endommager de toute autre manière que ce soit ;
- de ne pas ranger les livres consultés dans les rayons, mais de les déposer sur les chariots à livres mis à disposition dans les salles de lecture ;
- de signaler toute détérioration des médias au moment du retour ;

- le cas échéant, de prendre en charge les frais de remise en état ou de remplacement de médias. La bibliothèque fixe le montant pour la réparation ou la nouvelle acquisition.

### **Photocopies et scans**

Un appareil multifonction est disponible pour les copies, impressions et scans avec la Campus Card. Les personnes qui ne possèdent pas de Campus Card peuvent s'adresser au bureau de prêt.